

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE MONTBETON
SEANCE DU 15 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
quorum : 9
présents : 10
votants : 10
pouvoirs : 00

L'an deux mil-vingt-cinq, le quinze juillet à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de **MONTBETON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montbeton sous la présidence de **Danielle BEDOS**
Date de convocation : 07/07/2025

Présents : MM. BEDOS D, BOUDET AM, COLMAGRO JF, IZAMBARD E, MAESTRE A, MERLE V, MOULIS C, PECHVERTY G, RIBEYRON L, WEILL M

Absents excusés : MM. COTDELOUP S, DURAND A, GRAND P, JEAN P, OLIVIER-DAUCH MP, PADRO D, VALETTE M

Monsieur MOULIS Christian a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures 04, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

EPRD 2025 de la Résidence Pagomal

L'EPRD 2025 de la Résidence Pagomal est présenté au Conseil d'Administration.

Section de fonctionnement hébergement : 1 786 242.02 € TTC

Section de fonctionnement dépendance : 593 035.26 € TTC

Section de fonctionnement soins : 1 301 506.22 € TTC

Soit un total des dépenses de fonctionnement de 3 680 783.50 € TTC

Le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte l'EPRD 2025.

Modification du régime indemnitaire du personnel de la résidence Pagomal

A compter du 01/09/2025, certaines primes seront attribuées au prorata temporis du temps de travail de l'agent.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte cette modification.

Désignation du référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste (AVDHAS) envers le personnel de la résidence Pagomal

Le code général de la fonction publique oblige les collectivités à désigner un référent AVDHAS. Le CDG82 propose une convention pour mettre à disposition ce référent.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 82 pour le risque santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, la résidence Pagomal adhérera à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG82 et la MNT. La participation de la résidence est fixée à 15 € pour les agents qui adhéreront à cette convention.

Le Conseil d'Administration accepte cette proposition et autorise Madame la Président à signer la convention.

DM 1

Décision modificative comptable N°1/2025 pour le budget CCAS.

Le Conseil d'Administration approuve cette DM1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Affiché le 22 avril 2025
La Présidente

Le secrétaire de séance

